



CLASSEMENT NUMÉRIQUE	CLASSEMENT VÉHICULES			
	Volume	Intercalaire	MOT ENG	n°
N° 1 241	1	Vert →	4 CV et 5 CV	25
Date DÉC. 58	Symboles- véhicules R 1 062 Tous Types (sauf R 1 062 Tropiques)			
Organe	MOTEUR			
Objet	STANDARDISATION DU RESSORT DE RAPPEL DU LEVIER DE CARBURATEUR			

IMPORTANT. — Cette note doit être enregistrée sur les feuilles de Mise à jour placées en tête du M. R. 33.

Depuis le 21/12/1958, dans un but de standardisation, toutes les 4 CV sauf les 4 CV Tropiques auront leur ressort de rappel du levier de carburateur identique à celui de la DAUPHINE.

Le montage de ce ressort est également identique à celui de la DAUPHINE : le ressort est fixé par une agrafe sur le plancher latéral gauche du moteur.

En même temps, sur tous les types de 4 CV intéressés par cette modification, le ressort supplémentaire et sa patte d'attache sont supprimés. Ce ressort et sa patte ne subsistent donc que sur les 4 CV Tropiques.

Après épuisement des stocks de ressort de rappel ancien modèle n° 6-058 045. (Ø du fil : 1,1 mm), il sera livré conjointement, dans le cadre de la Réparation :

- 1 ressort de rappel n° 6 063 153 (Ø du fil : 1,3 mm) ;
- 1 agrafe pour ressort de carburateur n° 6 065 222.

NOTA. — Pour permettre le passage de l'agrafe, il est nécessaire de percer un trou de 7 mm à travers le plancher latéral gauche du moteur.

Ce trou est, pour tous les types de voitures R 1 062, sauf naturellement pour les R 1 062 Tropiques, positionné comme suit :

- 120 mm en arrière de l'axe du tuyau d'échappement ;
- 85 mm du bord du plancher inférieur gauche, côté moteur.